

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) en actions durables au plus proche des territoires

Après une année 2020 difficile et une année 2021 encore incertaine, nous avons souhaité aborder le magazine **Manghjemu Corsu N° 7** sous l'angle de l'optimisme et de la bienveillance.

Notre dossier met ainsi à l'honneur les multiples facettes de l'Economie Sociale et Solidaire, ses projets, et ses ambitions. Gageons qu'ils feront des émules et se déploieront ainsi sur notre territoire ! Nous remercions nos partenaires de l'ESS qui ont permis la réalisation de ce dossier et promotion des actions de l'ESS.



CRESS Corsica
Chambre Régionale de
l'Economie Sociale et
Solidaire de Corse



Agencia di Sviluppo
Economicu di a Corsica
Agence de Développement
Économique de la Corse

1) L'ESS en faveur de la clause sociale dans la commande publique

Avec un taux de chômage supérieur d'environ 10% à la moyenne nationale, la clause sociale dans la commande publique représente en Corse un outil pour agir en faveur de la lutte contre la pauvreté.

Qu'est-ce que la clause sociale ? La commande publique agit comme un levier en faveur de l'insertion.

Il s'agit d'utiliser la commande publique pour faciliter l'accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées. La clause sociale est un dispositif juridique qui permet d'intégrer des considérations liées à la lutte contre le chômage et les exclusions dans les appels d'offres publics

Quel est l'intérêt pour un acheteur public d'utiliser la clause sociale ?

- Favoriser le retour à l'emploi des personnes en parcours d'insertion
- Soutenir l'économie locale
- Favoriser la cohésion sociale du territoire
- Développer les liens entre les mondes de l'économie et de l'insertion
- Encourager l'emploi durable.

Comment ça marche ?

L'entreprise attributaire est tenue de réserver des heures de travail à des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Les secteurs concernés sont multiples : entretien des espaces verts et du patrimoine, BTP, insertion, mécanique automobile, recyclage...

LA BOITE A OUTILS :

- ◇ Intégrer les critères sociaux dans la politique globale des achats publics des Collectivités;
- ◇ Partager les données en matière de clauses sociales et de marchés publics

- ◇ Mobiliser les structures de l'insertion par l'activité économique et entreprises adaptées;
- ◇ Constituer une « task force dédiée à la clause sociale et marchés réservés » et mettre en place une organisation partenariale avec des relais territoriaux et le/la facilitateur.trice.
- ◇ Créer une cellule d'observation des critères sociaux dans la commande publique
- ◇ Organiser une journée territoriale d'échanges sur l'intégration des critères sociaux dans la commande publique



2) Quand l'économie circulaire est sociale et solidaire

L'enjeu est de rompre avec le modèle de l'économie linéaire pour un modèle d'économie fondé sur le principe du recyclage et de la limitation de production de déchets : produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et le gaspillage des ressources ainsi

(Suite page 3)

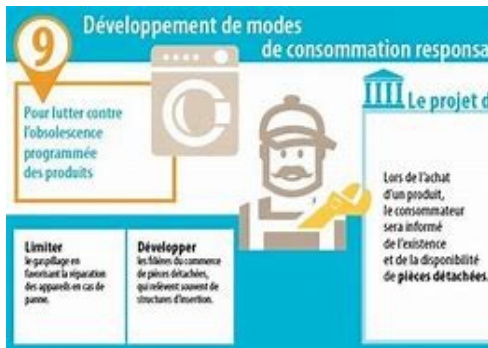
que la production de déchets.

ESS & Economie circulaire, une histoire ancienne et des valeurs communes :

- ◇ Une mobilisation ancienne sur le réemploi, la réutilisation et le recyclage de biens en fin de vie.
- ◇ Des valeurs communes : inclusion, parité, coopération, innovation, ...
- ◇ Des projets qui associent des finalités économiques, environnementales et sociales.

LA BOITE A OUTILS :

- ◇ Favoriser les projets de recyclage matières, leur mobilité pour une accessibilité à tous et leur diversification sectorielle.
- ◇ Sensibiliser à une consommation responsable
- ◇ Réparer et réemployer les moyens de locomotion (vélos,...)



- ◇ Promouvoir l'écoconception et l'économie de la fonctionnalité : lutter contre l'obsolescence programmée grâce à la réparation et au recyclage (des bouées, des banderoles en accessoires, du matériel informatique,...)

3) L'ESS en faveur d'une alimentation durable : comment reprendre le contrôle de son assiette avec les circuits courts alimentaires

Qu'est ce qu'est l'Alimentation durable ? C'est une alimentation viable sur le plan économique et social, qui préserve l'environnement, la santé et la diversité culturelle.

L'alimentation est un enjeu majeur lié ;

- * **Au contexte démographique** : les besoins alimentaires vont doubler d'ici 2050 avec des changements de régime alimentaire
- * **Aux changements climatiques et nécessaire réduction de l'empreinte écologique humaine** : l'impact carbone de l'alimentation représente 25% de l'impact carbone global de l'activité humaine

Quelques rappels :

- * **Les circuits courts** : Circuit de commercialisation qui comporte au plus 1 intermédiaire. Circuit court n'est pas synonyme d'approvisionnement local.
- * **Le circuit de proximité** : Il se définit en termes de distance spatiale entre le lieu de production et de consommation. Elle se mesure par le chemin à parcourir entre le lieu de production et de vente. Pour les produits alimentaires, on

considère souvent que la distance doit être inférieure à 150km. Ce concept a ainsi pour enjeu de relocaliser les productions en mettant en lien un producteur local avec un consommateur local, en faisant référence à une appartenance à une espace géographique identifiable.

- * **La vente directe** : Mode de commercialisation sans intermédiaire, du producteur au consommateur : vente à la ferme, marchés & foires, magasins de producteurs, drive de producteurs, AMAP.

LA BOITE A OUTILS :

- ◇ Des légumeries pour transformer et conserver des légumes



- ◇ Des conciergeries rurales / de territoire
- ◇ Des projets alimentaires territoriaux (3 PAT labélisés en Corse) dont les objectifs sont de rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les

consommateurs, de développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation., de consolider les filières territorialisées et de développer la consommation de produits issus de circuits courts et de la production biologique.

- ◇ L'émergence d'une restauration collective de qualité et durable.
- ◇ Des jardins partagés.

4) L'ESS en faveur de la mobilité durable et inclusive

Les droits au travail, au logement, à l'éducation, aux loisirs, à la santé, etc., passent ainsi par une sorte de droit générique qui commande tous les autres, le droit à la mobilité
» (Jean-Pierre Orfeuil, 2011)

La mobilité ou le défaut de mobilité impacte toute notre vie :

- Autonomie et dynamiques locales
- Accès aux soins
- Accès à l'emploi
- Accès aux loisirs et à la culture
- Vie sociale active

Le droit à la mobilité recouvre l'ensemble des enjeux de mobilité (> infrastructures et transports collectifs) .

Il dispose d'une loi : La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) qui passe par l'élaboration de plans d'action sur la mobilité solidaire à

l'échelle des bassins de mobilité, commun entre collectivités et acteurs de la solidarité et de l'emploi. Et l'incitation des intercommunalités à se saisir de la compétence mobilité, qui comprend les services de transport solidaires.

LA BOITE A OUTILS :

MIEUX SE DEPLACER,

- ◇ *Pas de zones blanches sans transports collectifs :*
 - Du Transport à la demande pour répondre aux problématiques individuelles,



- Du Transport à la demande pour personnes à mobilité réduite.
- ◇ *Apprendre à se déplacer :*
 - Une plateforme régionale de mobilité pour coordonner l'offre de mobilité inclusive
 - Doter les territoires de centres locaux de mobilité (auto-écoles associatives ...)
- ◇ *Être autonome dans ses déplacements :*
 - Consolider le rôle des garages solidaires
 - Encourager le développement des ateliers vélos
 - Promouvoir l'économie du partage par la location de véhicules solidaires

MOINS SE DEPLACER

- ◇ *Rapprocher les services de la population*
 - Les services de « mobilité inversée » au chevet du rural : rapprocher le service au plus près de la population sur l'ensemble du rural territoire,
 - Encourager le recours aux tiers-lieux, au télétravail, aux relais d'entreprises, espaces coworking.
- ◇ *Limiter l'autosolisme*
 - Structurer les solutions d'autopartage et organiser l'offre de mise à disposition en libre Service
 - Intégrer pleinement le covoiturage courte distance comme dans l'offre multimodale



L'ESS est une réalité économique et sociale.

1er employeur en milieu rural partenarial, son rôle prépondérant ne se limite pas à la création d'emplois, l'ESS est aussi vectrice de lien social et de service de proximité.